Quartier-général, 1ère division, milice de la Lou. Nlle Orléans, 27 décembre 1847.

ORDRES GENERAUX.

No 1.

1o—Les corps de volontaires de la 1ère division se tiendront prêts à célébrer l'anniversaire de la victoire du 8 janvier 1815.

2o L'artillerie se préparera à tirer le salut national au lever du soleil et à midi.

3o Le brigadier général D. Augustin commandant la légion de la Louisiane, et le brigadier général E. L. Tracy commandant la première brigade, sont chargés de l'exécution de ces ordres, dans leurs commandements respectifs, et se tiendront prêts à recevoir l'autorisation du quartier général.

4o Les officiers de la division, commandant des corps non équipés, sont invités à se réunir au major général et à l'état major sur la Place d'Armes, en grande tenue, à 10 heures A. M.

Par ordre du major général J. L. Lewis, commandant la 1ère division de la milice de la Louisiane.

VICTOR WILTZ, Aide-de-camp.

QUARTIER GENERAL LEGION DE LA LOUISIANE

Nlle Orléans, le 27 décembre 1847.

Ordre Général No. 12.

Conformément à l'ordre émané du Quartier général du Major Général John L. Lewis, commandant la première division, la Légion de la Louisiane [illegible] et se réunira en grande tenue samedi le 8 janvier 1848, à [illegible] heures [illegible] pour célébrer l'anniversaire de la victoire du 8 Janvier 1815.

Le major [illegible] commandant le Bataillon d'Artillerie [illegible] le salut national au point du jour [illegible].

La Compagnie des Tirailleurs, capitaine Henry [illegible].

Le colonel Justin Dureil commandant le régiment d'Infanterie, le lieutenant colonel J. B. Vignié, commandant le régiment de cavalerie et le major L. Gally commandant le Bataillon d'Artillerie, sont chargés respectivement de [illegible] qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brigadier Général.
E. F. DEMSEY, Aide de Camp.

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS

La Compañia se reunira el sabado 8 del corriente á las 9 en punto de la mañana, con uniforme completo, casaca y pantalon de paño. La reunion en la sala de armas, calle de San Felipe entre Conde y Levee se encarga la mayor asistencia y puntualidad. De orden del capitan

D. DE LA LANZA, Sargento 1o.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA

LA Compañia tomará las armas y se reunirá en el paraje de costumbre, con uniforme completo, el sabado 8 del corriente, á las 9 de la mañana, encargandose la mayor puntualidad.

De orden del capitan

MATEO BORDAS, Serg. 1ro.

Etablissement de blanchissage de Madame BURTON

Mme BURTON vient d'arriver de New York [illegible] chapeaux, afin de les [illegible] Toutes les [illegible] de graisse [illegible] rue Julia No. 125 [illegible] 13 nov—6m

Nouvelles Marchandises.

[illegible] Modes et Nouveautés [illegible] D. F. WAYMOUTH [illegible]

OCCASION RARE.

M[illegible] D. F. WAYMOUTH, 57 rue du Canal.

MM. DOLBEAR [illegible] No. 29 rue de Chartres. [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE. C. M. SIMPSON.

[illegible]

Linge fait pour jeunes gens, pour jeunes garçons et pour enfants.

N. C. FOLGER, successeur de Folger et Blake, au coin des rues Douane et Vieille Levée vient de recevoir par les derniers arrivages:

POUR JEUNES GENS [illegible]

POUR JEUNES GARÇONS [illegible]

POUR ENFANS [illegible]

23 dec

IMPORTATION DIRECTE DE MARCHANDISES FRANÇAISES, No 90 rue St Louis.

En débarquement des navires Rockingham, Howard, Duncan et Francis Depau [illegible]:

[illegible]

N. B.—La plus grande partie de ces marchandises sont sujettes au droit de réexportation.

A. PAVILLIER, No. 90, rue St Louis.

23 dec

LES soussignés offrent à vendre en débarque[ment] du navire Aristo venant du Havre, les articles suivants:

[illegible]

F. & J. LACOSTE.
4 jan 105, rue Royale, entre Conti et St Louis.

Mouchoirs de soie et de coton

2 Caisses mouchoirs imprimés, 2 do do de Rouge [illegible]; 1 do do rouge turc et coton; 2 do do Madras et Victoria; 4 do do independance, venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK.
27 dec 96 rue du Gravier

TOILES—10 caisses 7/8 et 4/4 toiles françaises [illegible] do de fantaisie fil rond, [illegible] do mouchoirs de batiste et de toile, 25 do Pinjile, Britannias et creas, 5 do Lista dos bleu et Arabia; 6 do fils blancs et bruns, 5 do do brun et gris foncé, à vendre par McDOWELL & PECK,
27 dec 96, rue Gravier

Nouvellement arrivé de St Louis, (Missouri):
Pâté de bécassines;
Pâté de perdreaux;
Pâté de dinde, de canard sauvage, à vendre par
18 dec JEAN FIGOR.

CALENDARIOS ESPAÑOLES

Para vender en casa de A. B. MASCARO,
13 dec—15t 201, calle Real.

SALSEPAREILLE DE SAND.

POUR la guérison permanente de toutes les maladies causées par l'impureté du sang, telle que humeurs scrofuleuses, rhumatismes, [illegible] cutanées, boutons, furoncles, maux d'yeux, douleurs dans les os et jointures, ulcères opiniâtres, symptômes de syphilis, sciatique, maladies causées par l'abus du mercure, hydropsie et maladies chroniques du système.

Cette médecine a acquis aujourd'hui une réputation incontestable en tous lieux où elle a été introduite; cette réputation reposant seulement sur le propre mérite que sa supériorité incontestable lui a valu. Les facultés les plus énergiques sont combinées dans cette préparation de telle sorte qu'elles se modifient et s'améliorent les unes par les autres; et sous le nom de Salsepareille de Sand, nous offrons un médicament différent totalement dans ses propriétés de toute autre préparation; et n'ayant pas d'égal dans son opération lorsqu'il agit sur un système malade, elle est offerte au public sous une forme très concentrée; la bouteille d'un quart peut s'étendre dans six fois autant d'eau. La Salsepareille est encore alors supérieure aux diverses préparations de ce nom.

Son approbation par les médecins, le monde scientifique, et le succès toujours égal qui a suivi son usage, donnent des preuves assez évidentes de sa supériorité à tout esprit impartial. LA VERITE EST PLUS ASSEZ QUE LE CHARLATANISME, LAISSONS DONC LES FAITS PARLER D'EUX MEMES. L'exemple frappant de la guérison d'un cancer que nous copions ci-dessous, est un nouveau chaînon ajouté à la grande chaîne de témoignages, que nous avons reçus sur son mérite, ce qu'elle a fait déjà, elle peut le refaire.

STAMFORD, Conn., 5 oct 1847.

MM. A. B. & D. Sands.—Messieurs, durant l'année 1842, je fus attaqué par un cancer au col qui bientôt s'étendit sur un côté de ma figure, rongeant ma chair, et laissant mon col à nu, suppurant souvent et m'occasionnant des douleurs indescriptibles. Je n'avais de repos ni jour ni nuit; ma force se passait tristement et soucieux, mon appétit m'avait abandonné, et je touchais déjà aux portes du tombeau. J'étais soigné par les meilleurs et les plus attentifs médecins de l'Etat, qui firent pour moi tout ce qu'il était possible à l'art, et cependant mon mal empirait tous les jours. Le hasard fit que le printemps de 1844 dernier, j'entendis parler avantageusement des cures opérées par votre Salsepareille, ce qui me détermina à en faire l'expérience; à peine en je use 2 bouteilles, que je sentis une grande amélioration, mon appétit commença à revenir, mes forces augmentèrent, les décharges du cancer décrurent, et je m'aperçus bientôt que les plaies de chair guérissaient. Je continuai son usage suivant vos indications et j'arrivai de jour en jour et de mieux en mieux à être complètement guéri. Il y a maintenant deux ans environ que je suis guéri, et depuis cette époque j'ai toujours été parfaitement bien. J'ai retardé jusqu'à ce jour à vous envoyer ce certificat afin d'être bien certain que la guérison était complète, et maintenant qu'il n'y a plus le moindre doute, je suis heureux de pouvoir proclamer que c'est à l'usage seul de votre salsepareille que je dois ma guérison.

Les cicatrices sont encore visibles, et tous ceux qui me connaissent, ainsi que beaucoup d'habitants de Stamford, peuvent attester l'état désespéré dans lequel je me trouvais et celui de santé dans lequel je suis [illegible] de puis donc sans hésitation aucune recommander l'usage de votre Salsepareille à ceux qui se trouveraient affligés de maux semblables; après avoir fait l'expérience de son effet bienfaiteur je puis dire à tout le monde: N'hésitez et ne doutez pas plus longtemps; mais faites provision de ce médicament, restaurateur de la santé sous l'influence divine de la providence.

Je suis avec reconnaissance et demeurerai toujours, votre ami, ISAAC STEVENS.

Pour plus amples informations, ainsi qu'évidence complète de la valeur supérieure de ce remède, voyez les avertissements et pamphlets, que les agents délivrent gratis.

Préparé et vendu par A. B. et D. Sands, pharmaciens, encoignure Fulton et William, New-York.

Se vend à la Nouvelle Orléans, chez

SICKLES & Co, 24, Magasins et 40, Canal
A. OLIVER & Co, Chartres,
J. DUFILHO, Chartres.

Et par les principaux droguistes des Etats-Unis. Prix—Une piastre la bouteille; cinq piastres les six bouteilles. 7 dec—1m

Charbon! Charbon!

KENNEDY & TAYLOR,
No. 150, rue Magasins, près Girod.

LES ordres laissés pour charbons, tels que, Pittsburg, pierre au crible, Anthracite ou Cannel anglais, seront exactement et promptement exécutés au prix courant en laissant les noms et demeures au magasin de cigares de F. de P. PARRA,
5nov—6m Eng. St Louis et Passage de la Bourse

CHARBON.—Les personnes désirant faire leur provision de charbon de Pittsburg et de Cannel pour l'hiver, peuvent le faire maintenant, à bas prix en s'adressant à ROB. MURPHY,
[illegible] 62, Vieille Levée, ou 86, Vieux Bassin.

NORTH BROTHERS.

Coin Commune et Magasins, Nlle Orléans.

ETOFFES de laine Américaines, couvertures, indiennes, soieries [illegible] manufacturières domestiques [illegible]

COTONS Lowell [illegible]

[illegible]

Grand assortiment de Calicots de 250 à 300 genres différents, achetés à bas prix.

Aussi. Marchandises françaises.

Indiennes, petit tout nouveau, étoffes à meubles, [illegible]

23 oct—2m

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

No. 10, rue du Canal (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.

Manufacture No. 228, Broad-Street. Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS ils viennent de recevoir par les derniers arrivages, des LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas:

ARTICLES POUR LES HABITANTS.—Kersey, Lindsey et Mixture triple et laine, paletots, gilets à manche, levites et pantalons à la matelotte, couvertures bleues, blanches, grises, vertes et bleu-felt, paletots, surtouts, habits-sacs, noirs, gris mélangé et satinet à carreaux, gilets de dessous noir-mélangé et croisés; chemises en flanelle croisée unie, rouge et blanche, chemises en hickory et étoffes rayées à la matelotte; chemises en coton écru et blanc, en ginga bleu, et en calicot; bas épais tricotés à la campagne; 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA COTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tout aller, habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pinot, levites écourtées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.

ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et Américains, noirs, verts, bruns, bleus bronze, et bleu-noir; à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Cambleté et Jonville.

PANTALONS—En chevreau noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à côtes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonnade de fantaisie et log cabin.

GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre; en casimir noir, en velours noir et fantaisie et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.

Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

J. FEYTEL,

ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de montres et de pendules, qu'il vendra à des prix très modérés; tous ces articles ont été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière; il a également reçu une grande variété de bijouterie comprenant une infinité d'objets pour dames, ainsi qu'un beau choix d'articles de fantaisie convenables pour cadeaux de nouvel an. 1er dec—1 an

AVIS.

ON demande une domestique pour garder un enfant, on tiendra à ce qu'elle sache coudre. S'adresser chez J. FEYTEL,
7jan rue de Chartres, coin Conti

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LES Drs P. BLANCHARD & A. LION, chirurgiens dentistes des facultés de Paris et Nlle Orléans, ont transféré leur domicile au No 77, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet, côté de la 2e Municipalité. 19nov

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS.—Formant un bel assortiment pour la saison, actuellement en débarquement du navire United States, à vendre par FROST & CO,
7 dec 10 Magasins.

AUX CHARRONS—Essieux en fer avec leurs boîtes, article de première qualité, d'importation directe, à vendre par
22 dec JOHN HAYMAN, 79 rue Poydras

VINS—200 barriques vin de Marseille, de Bergasse Bandol et Bedford, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
16dec 11 et 13, rue St. Louis

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

1000 Caisses maintenant en magasin, comprenant un assortiment général, assortiment de marchandises de saison, bons pour la ville et la campagne, à vendre par G. W. DUNBAR,
20 dec 39, rue de la Douane.

FEVES—45 barils petites fèves blanches, à vendre par J. O. WOODRUFF & Co,

MUSIQUE DES CHASSEURS ET DE BALS, SOCIÉTÉS ET MILITAIRE.

M. F. LEHMANN, artiste du Théâtre d'Orléans & Copeland, annoncent respectueusement que dans le but de mériter la faveur de leurs amis et du public; ils se sont adjoint M. GILLES, expérimenté solo du célèbre orchestre Musard et des bals de la Cour de France, et M. MESSEKA, dont les talens comme corneté à piston sont déjà bien connus; de plus M. KROLL, première clarinette du Théâtre d'Orléans, et M. TRUST, pianiste distingué. Ils se chargent comme par le passé de fournir la musique requise à grand et petit orchestre; ou celle pour piano, avec ou sans accompagnement.

A cet effet ils ont des quadrilles, walses, polka, redowa etc. du dernier genre et actuellement en vogue dans les salons de Paris.

M. Lehmann, chef de musique du bataillon d'artillerie, offre aussi ses services aux autres corps militaires soit pour sorties de compagnies, banquets militaires, etc.

S'adresser rue Ste-Anne No 101, entre Bourgogne et Remparts, ou au bureau du contrôle du Théâtre d'Orléans. 23 nov—2m

Douane de la Nouvelle-Orléans.

Département de la Trésorerie, 27 novembre 1847.

DES soumissions cachetées, pour les matériaux désignés ci-dessous, seront reçues jusqu'au premier lundi de février 1848, au bureau des Commissaires nommés pour l'érection de la Douane de la ville de la Nouvelle Orléans:

15,500,000 bonnes briques bien cuites; la dimension exacte en sera donnée.
12,000 barils chaux fraîche.
7,000 do ciment hydraulique.
55,000 do sable fin. (Le tout plus ou moins.)

Les matériaux ci-dessus devront être délivrés à la Nouvelle Orléans, aussi près que possible du lieu où est maintenant la Douane, et en telle quantité qu'il sera requis, conformément aux appropriations faites par le Congrès.

Les propositions seront adressées à MM. Denis Prieur, Alcée Labranche et Wm. M. Gwinn, commissaires pour l'érection de la Douane de la Nouvelle Orléans, portant pour titre: Propositions cachetées pour fournitures de matériaux pour l'érection de la Douane de la Nouvelle Orléans.

Lorsque les propositions auront été ouvertes par les commissaires, ils en communiqueront des copies avec leurs réflexions et recommandations pour être soumises au département.

La communication des Commissaires sera adressée au premier contrôleur de la Trésorerie, qui, d'accord avec le premier auditeur de la Trésorerie, donneront par écrit, au département, leurs réflexions relatives aux propositions. Le droit de rejeter des propositions est réservé.

De bonnes sécurités seront requises afin de garantir l'accomplissement fidèle des conditions faites pour la fourniture des matériaux mentionnés ci dessus.

R. J. WALKER, Secrétaire de la Trésorerie.
7 dec—au 1er lundi de fev.

LES SOUSSIGNÉS offrent à vendre en détail quement du navire Vistula, de Bordeaux, les marchandises suivantes:

24 caisses prunes sèches en paubans et boîtes de fantaisie,
30 barriques vin rouge pour familles,
20 do blanc do,
8 demi pipes eau de vie,
50 mille capsules assorties pour bouteilles,
30 paniers bouteilles vides,
50 caisses abricots à l'eau de vie,
30 do prunes do,
60 do cerises do,
20 do poires
100 do fruits assortis,
20 do fruits conservés au jus,
50 do Guignolet,
3 do gelée de fruits, de 24 pots chaque,
3 do pâtes truffes,
2 do truffes en boîtes,
2 do cèpe à l'huile,
2 do fruits confits.

COURVOISIER & CO.,
21 dec Encog. Royale et Orléans.

Grande variété d'objets nouveaux.

SANCAN & GENTY, successeurs de M. A. V. Roger, ci devant rue Royale, 112, ont l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle et le public en général, qu'ils ont transféré leur magasin rue de Chartres, No. 91, encoignure Conti. Ils engagent respectueusement les Dames à venir visiter leur magasin, où l'on trouvera une très grande variété de jouets pour enfant et objets nouveaux de fantaisie, qu'ils viennent de recevoir de Paris. Ils tiennent aussi toute sorte de cheveux, tels que nattes, bandeaux, frisettes, &c.; un grand assortiment de parfumerie fine et une infinité d'autres objets nouveaux. 3 dec—1m

VINS—150 paniers vin de Champagne en grandes et demi-bouteilles; 10 paniers vin de Champagne rosé; 25 caisses vin de Bourgogne, à vendre en débarquement du navire Tremont du Havre, par COURVOISIER & CO,
21dec Encog Royale et Orléans

KIRSCH—2 barils kirsch en débarquement du navire Tremont du Havre, à vendre par COURVOISIER & CO.,
21 dec Encog Royale et Orléans.

CAFE RIO.—Le chargement du brick Delphin, consistant en très beau café, est offert en vente en lots à la convenance des acheteurs, s'adresser à J. W. STANTON & Co,
21dec Encoignure Magasins et Lafayette.

CHAMPAGNE de la couronne—200 paniers marque de la couronne, en débarquement du navire Tremont, du Havre, à vendre par
18 dec RAYMOND CAHUZAC, V-Levée

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Clinton, de Bordeaux:
400 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Julien.
20 do 12 do vin blanc H. Sauterne.
15 do 24 1/2 bïles do do.
V. MAGNAN,
16déc 17, St Louis.

PIANOS EN FER

D'UN [illegible] E NOUVEAU, DE ERARD ET PLEYEL

PIANOS A QUEUE, GRAND MODÈLE, A SEPT OCTAVES ET A DOUBLE ECHAPPEMENT, FABRIQUÉS PAR ERARD.

PIANOS A QUEUE, GRAND FORMAT, A SEPT OCTAVES DE PLEYEL.

AUSSI:—*Pianos droits, grand patron, corde oblique, d'ERARD.*

CES instrumens ont reçu des perfectionnemens qui leur donnent une puissance et une énergie de sons qu'on n'avait pas encore [illegible] [illegible]

Messieurs les artistes et amateurs sont particulièrement invités à venir en juger chez le soussigné.

E. PERRIER,

292, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines.

NOTA.—Prix réduits—On trouvera aussi un piano à queue venant de Paris, auquel M. Marchand a adapté un système en fer de son invention. Cette invention est d'autant plus remarquable qu'elle augmente la beauté et la qualité du son et donne une grande force à l'instrument. Ce Piano sera vendu à un prix très modéré, ainsi que des Pianos de toute genre, à vendre bien au-dessous des prix ordinaires. 20 nov—3m

J. FAIVRE

& J. D. ALLOVON,

déjà si connus par L'INVENTION DE LEUR SYSTÈME EN FER PERFECTIONNÉ incontestablement supérieur à tout ce qu'il y a eu fait jusqu'à ce jour, et que leurs concurrents ont voulu imiter, ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir un très beau choix de PIANOS de tout genre qu'il sont à même de vendre à des prix inférieurs à ceux de tous les établissements de ce genre.

Leur sieur Allovon étant allé dernièrement en France pour augmenter leur fabrique de Paris déjà très considérable, mais que le grand débit avait rendu insuffisante, fait qu'ils peuvent maintenant offrir à leurs nombreux clients un magnifique choix de PIANOS A QUEUE A SEPT OCTAVES, CARRÉS ET DROITS également à SEPT OCTAVES SYSTÈME EN FER de leur fabrique avec lesquels aucun piano ne peut lutter avec avantage comme solidité et tenue d'accord.

Plusieurs facteurs de France ont voulu par les conseils et la soi-disante expérience des marchands de cette ville se rapprocher de cet excellent système en fer qui a été si bien apprécié par la population louisianaise et que, ces messieurs l'espèrent, saura faire la différence énorme qui existe entre leurs pianos et ceux que l'on importe.

Outre le choix varié de pianos de la fabrique de ces messieurs l'on trouvera constamment d'excellents pianos d'ERARD et de PLEYEL, semblables au soit-disant système en fer des autres marchands.

On trouvera également à louer un grand choix de pianos de tous prix.

RUE CONTI NO 44, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
25 nov

PIANOS.

GAUDIN, facteur de pianos, vient de recevoir de Paris un assortiment de magnifiques pianos de la fabrique de Kriegelstein, facteur du roi et fournisseur du mobilier de la couronne. M. Kriegelstein a obtenu en 1844 une médaille d'or décernée par le grand jury des arts et métiers. Gaudin pendant un séjour de 10 années consécutives à la Nouvelle Orléans ayant étudié les causes du dérangement qu'éprouvent les pianos de ce pays, a transmis ses observations à M. Kriegelstein qui les a mises à profit. Pour prévenir d'une manière efficace ce dérangement, il emploie un sommier en fer qui prend toute la hauteur de l'instrument et sur lequel viennent s'agrafer toutes les cordes, ce qui lui donne une solidité à toute épreuve. En outre, il n'a rien négligé pour la beauté du son et celle du meuble. Ce sont de magnifiques pianos à 3 cordes, 6 octaves 3/4, enfin 82 notes.

Gaudin garantit ces pianos pour un an et si, pendant ce temps, il arrive soit à la mécanique soit au piano quelqu'accident qui puisse être attribué à un défaut de fabrication, il s'engage à le reprendre et à résilier le marché. Il prie les dames et messieurs de lui faire l'honneur d'aller visiter ses pianos, No. 135, RUE ROYALE, entre St Louis et Toulouse. Il répare et accorde les pianos et fait des échanges.
24 nov—3m

Marchandises Nouvelles

Au Magasin de Grande Variété.

TATOUT FRERES,

REÇOIVENT par les arrivages de France, d'Angleterre, d'Allemagne et du Nord, un grand assortiment de marchandises, qui méritent l'attention des marchands de la ville ainsi que ceux de la campagne.

Grand choix de bas pour dames, blancs, bleus, écrus et gris mêlé; do pour enfants et fillettes, blancs et gris mêlés, assortis de Nos.; chaussons pour enfants, écrus, gris et couleurs de fantaisie; chaussons pour hommes, en coton, gris, écrus, blancs, bleus; do en laine, bonnets de coton blanc, pour hommes et pour femmes; jupes de coton tricotées; do caleçons et camisoles; gants de coton, laine, soie et autres; bretelles, diverses qualités; galons français et allemands, assortis Nos.; lacets pour corsets, soies, fils, soie et en coton; do pour souliers et bottines; grand choix de fil par livres, Marshal et autres marques, blanc, bleu, noir, écru, gris et autres, assortis de Nos; fil glace, extra fin, Nos, assortis; dépôt de fil Alexander en bobines; papier à cigare fin, foolscap et ordinaire, do à lettres, qualités diverses; encre bleue et noire, frequalité; plumes d'acier et autres, crayons, &c.; porte-crayons de tous genres; couteaux de table et autres; tire-bouchons, divers modèles; aiguilles Warrin et autres marques; hameçons assortis de Nos.; trompes allemandes, assorties de Nos; anneaux de cuivre pour rideaux; ciseaux sur cartes et autres couverts en métal, fin et superfin; do en fer battu; rasoirs et cuirs à rasoirs; miroirs français, ronds et autres modèles; peignes démêloir, buffle, façon buffle et en corne; do fins et extra-fins, en ivoire, do de poche, divers modèles nouveaux; brosses à cheveux, à habits, à barbe et à peignes; do à dents et à ongles.

Grand choix de parfumeries, savons fins et autres; do pommades, crêmes, essences et huiles diverses; poudre de riz et parfumerie; veilleuses sur bois et sur liège; épingles en paquets assortis; boutons en os, soie, lasting, nacre, agathe et autres; capsules de toutes marques; ficelle en coton; baleines pour robes, assortiment de qualités et de longueurs; mouchoirs français, américains et autres; allumettes, bonne marque; bol en nécessaires, sacs, poupées, lunettes, cartonnages, nouveaux modèles; jouets d'enfants, assortis; camisoles grises, couleurs et marine.

Ils ont constamment en magasin, un grand assortiment d'autres articles, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits.

TATOUT FRERES,
18 dec No 161, rue de Chartres, enc. Toulouse

JOHN HAYMAN & Co, marchands de chaux de Thomaston, Chêne du Gien, Morristown et St-Germain, ciment romain et américain, briques à feu anglaises et américaines, tuile et argile, cuir pour bouches, plâtre de Paris, et généralement toutes les articles de bâtisse, pierres à feu, huiles, plomb, plâtre et chaux de Palme, toujours en mains au No. 79, rue Poydras, et au No. 11, aux Magasins rouges, 3me Municipalité. 16 dec

DANSE ET ETIQUETTE.

M. CLISSEY, de retour en ville, annonce aux chefs de familles qu'il commence ses cours pour [illegible] rue du Canal [illegible] Ses [illegible] la Commune. [illegible] les danses les plus fashionables, contredanse, la valse, la polka, la valse rodowa, et la valse à deux temps, telles qu'elles sont enseignées à Paris. Il affirme que les élèves qu'il pourra former trouveront que ses leçons auront développé chez eux la grâce et l'élégance du maintien.

Dans le désir d'être agréable aux dames dont les familles résident dans le voisinage de Lafayette et à leur requête, M. Clissey a ouvert une Académie de danse, à l'encoignure des rues Melpomène et Prytanée, où il donnera des leçons les mardi et samedi, de 4 heures du soir jusqu'à la nuit.

M. CLISSEY a l'honneur d'annoncer aux Messieurs de cette ville qu'il ouvrira pour eux un cours de danse, de 7 heures du soir jusqu'à 10 heures. Ils tient surtout à ceux qui devront apprendre en peu de temps. La valse et la contredanse y seront enseignées dans l'espace d'un mois et ses élèves auront acquis le grand art de se présenter avec grâce et aisance dans un salon. M. Clissey peut invoquer, à l'appui de ce qu'il avance, le témoignage d'une foule de jeunes gens qui l'ont honoré de leur patronage l'hiver dernier.

M. CLISSEY prévient et guérit les étourdissements pendant la valse. 7oct—6m

DANSE ET VALSE.

M. ST MAL & STUART, de New-York, ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans et Lafayette, qu'il reprendront [illegible] leçons de danse, en [illegible] Ils [illegible] pas les plus en vogue à Paris, avec les modifications, les nouveautés pour le salon et la petite soirée. Les jeunes élèves, après un cours élémentaire de douze leçons de danse, de valse, et de maintien, pourront apprendre la Cachucha, Cracovienne, Zapateado, Domino Noir, Varsovienne, Mazurka, Pas Styrien, Ecossaise, Polka Bohémienne, Valse à deux et à cinq temps, Redowa, Quadrilles nouveaux, &c.

INSTITUTIONS.

M. Stuart a déjà consacré seize années de son temps à l'étude de sa profession; il a enseigné plus de deux cents jeunes demoiselles dans une des principales institutions de cet Etat, ainsi que peuvent le prouver d'honorable recommandations; il s'est toujours étudié à donner à ses élèves la grâce et l'aisance d[e] maintien que réclame l'usage du monde, il peut donc assurer en toute sécurité les parens et tuteurs qui lui confieront l'instruction de leurs enfants qu'il ne négligera rien de ce qui peut les mettre à même de se présenter dans un salon sans redouter la critique. Sa méthode d'enseignement est combinée de manière à faire de la leçon un plaisir, une qu'une tâche difficile.

Les classes de danse et de valse ouvertes samedi, 13 novembre, jusqu'au 1er juin prochain, à l'Académie No 85, rue St Charles, entre Perdido et Poydras.

Pour les enfants des deux sexes, les mercredi et samedi, de 3 à 6 heures.

Classes particulières, pour les dames, les mercredi et vendredi, de 10 à 1 heures.

Classes pour les messieurs, tous les soirs, de 7 à 10 heures.

On enseigne la valse en quelques leçons.

1er nov—6m.

IMPORTATION DIRECTE De Marchandises françaises,

No. 35, rue de Chartres, au 1er.

EN débarquement des navires Rubicon, Sharon, Ancona, Pescator, Desdemona et Rockingham, du Havre, les soussignés offrent à vendre, en gros seulement:

1 caisse satins de laine fantaisie nouv. p. pantal.
2 do do do noirs qualités assort. do.
2 do tartans écossais pour manteaux, rob. de ch.
1 do do do pour habillemens d'enfans.
14 balles cotonnade façonnée unie de diverses qualités, au drawback.
2 c. gants peau assortis pour homme et femmes.
3 c. veaux vernis (Nys) sujets au drawback.
1 c. mousseline laine assortie pour enfans.
1 c. soierie foulards écossais nouv. pour robes.
1 c. serges et Florences écossais, assort. p. doublures.
1 c. soierie noire unie et fantaisie pour robes.
6 c. ombrelles de tous genres.
4 c. parapluies taffetas nos 30, 32 et 34 pouces.
2 c. passementerie assortie pour col. laine et cot.
1 c. rubans fantaisie satin pour modes Nos 8 et 12.
3 c. do satin-uni Nos 1 à 12, coul. assorties.
2 c. do taffetas noir Nos 1 à 12.
1 c. mouchoirs batiste unis et vignettes imprimées.
1 c. do do à rivières, festons et broderie
1 c. cravates soie noires et fantaisie assorties.
1 c. foulards corahs première qualité.
1 c. dentelles noires et blanches assorties.
1 c. voiles et écharpes dentelle, noire et blanche.
1 c. plumes et panaches riches pour modes.
3 c. fleurs de tous genres pour modes et coiffures.
2 c. cols, pèlerines, guimpes et manches brodées.
1 c. bourses coton ord. différens genres.
5 c. peignes assortis buffle et corne assortis.
1 c. anneaux de rideaux numéros assortis.
5 balles mouchoirs Madras français [drawback].
2 do do do assortis do.
1 c. boucles vernies, cloutées et argentées p. pant.
1 c. parfumerie assortie.
1 c. articles d'écritoire en laine nouv. modèles.
2 c. boutons émail, ivoire, nacre et divers p. gilets.
2 c. nécessaires gris différentes nuances.
1 c. gants et mitaines filet noirs et blancs assortis.
1 c. corsets une couleur numéros assortis.
1 c. anneaux de ce coul. assortis pour [illegible].
1 c. aiguilles Hemmings et Bartlett.
2 c. chemises rayées couleur pour matelots.
1 c. bas coton pour enfans de tout âge.

N. B.—Une grande partie de ces marchandises sont sujettes au droit de réexportation.

23 nov RAVELET & TESTE.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques MARINS, de RIVIERE et de FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes qui peuvent éprouver les compagnies ces assureurs sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'assurance de cette ville, et payées avec promptitude en monnaie courante des banques de la Nouvelle Orléans.

Le bureau est au No. 47, rue du Comp.

W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14sept—1an. Agents.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nouvelle Orléans, 6 novembre 1847.

L'ANNÉE fiscale de cette institution s'est terminée le 4 octobre dernier; les administrateurs ont déclaré un dividende sur les profits de la compagnie de vingt pour cent sur le montant des primes gagnées, (soit $143,745 21) durant l'année, et ont en outre décrété un sous-dividende de six pour cent, au comptant sur le scrip.

Le reste, provenant de l'actif, disponible pour faire aux pertes, se montait, le 31 octobre dernier, à $942,581 31, somme à laquelle il faut ajouter plus de $130,000 de primes encaissées depuis cette date, et qui est plus que suffisante pour couvrir les pertes.

L'agence continue à assurer contre l'incendie, et les risques marins et de navigation intérieure.

J. MATHEWS, agent,
coin Camp et Commune
[illegible]

[illegible] de Recompense

[illegible] l'habitation [illegible] Charles, 27 septembre 1847.

S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J. Tardos, 15, rue Conti.

O. St. AMAND.

10 piastres de récompense.

PARTI marron du steamer "Courrier," il y a près de trois semaines, le nègre CATO, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces. Cet esclave a le bout de l'oreille gauche fendue; il ne parle qu'anglais et s'exprime très bien. Il a été acheté dernièrement de M. F. W. Johnson de la paroisse Plaquemines.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont requis de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera le dit nègre dans l'une des geôles de l'Etat par AUG. LAROSE & Co,
22 dec 70 Vieille Levée

$50 de recompense.

PARTIE marronne, la négresse nommée MARY ANN WELSH, âgée d'environ 33 ans, taille ordinaire, avec une cataracte sur l'un de ses yeux; elle marche en se dandinant, et parle anglais seulement.

On l'a vue rôder autour du marché Poydras. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geôles, ou donnera des informations nécessaires pour la remettre en possession du propriétaire.

GEORGES BROWN.
20 déc— 57 et 59, rue de la Commune

CONDUIT aux épaves de la 2de Municipalité, situées rue Baronne:

Un cheval bai d'environ 17 mains de haut, longue crinière, queue courte, nez blanc, une étoile sur le front, 3 pieds blancs, une tache blanche sur le pied droit de devant, près du sabot, ferré, nulle autre marque visible.

S'il n'était pas réclamé d'ici à samedi, 8 janvier 1848, il sera vendu au lieu accoutumé par E. Kerrison, encanteur, préposé à cet effet.

J. L. WINTER,
28 déc—3an10 Cap. de la garde de nuit.

CONDUITS aux épaves du Premier District de la Seconde Municipalité, encoignure des rues Robin et Annonciation.

Un Mulet bai clair, pieds noirs, avec une marque illisible sur l'épaule droite, marque de la selle et du collier, de petites taches blanches sur les côtés, sur le col et sur la tête, ferré du pied droit.

Une vache blanche, tache jaune et noir, le bout de l'oreille gauche, l'oreille droite fendue en deux endroits, marque sur la hanche droite paraissant être A L.

S'ils n'étaient pas réclamés d'ici au 8 janvier, ils seraient vendus à l'encan, par E. Kerrison, encanteur préposé à cet effet. F. VAN BEUREN,
27 déc 1er lieut. de la garde de nuit.

ANIMAUX EPAVES.

IL a été conduit aux épaves de la 3me municipalité, situées rue d'Amour, entre Esplanade et Histoire:

Une VACHE rouge (américaine) ayant le dos et le ventre blancs, les pieds et la queue blanc et rouge, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si la dite vache n'est pas réclamée dans les dix jours qui suivront ce présent avertissement, elle sera vendue à l'encan, le samedi 8 janvier 1848, à midi, au lieu accoutumé, encoignure Baronne et Commune, par l'encanteur préposé à cet effet.

30 déc MANUEL PRADOS, Gardien.

Changement de domicile.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses habitués et à tous les amateurs de la chasse, qu'il a transporté son magasin d'armes de la rue Toulouse à la rue de Chartres No 160.

25sept—6m A. SOUBIE.

OUBIE, rue de Chartres No 160.

A REÇU et offre à vendre un grand assortiment de FUSILS de chasse de manufacture anglaise.

Ces armes, expressément commandées pour cet établissement, sortent des ateliers de "J. R. COOPER," fabricant déjà fort avantageusement connu dans la Louisiane.

Pistolets à un coups et accessoires de chasse.

25sept—6m

Librairie de Lelièvre.

210, rue Royale.

REÇU par les derniers arrivages:—Lamartine, Histoire des Girondins, édition de Bruxelles en 8 vol. gr. in 8o; do do en 8 vol. in 12; do édit. de Paris, 8 vol. in 8o; Michelet, histoire moderne, 1 v.; Noël et Delaplace, leçons de littérature, 1 vol; Boniface, l'Instituteur pour tous, 1 vol.; Muller, histoire universelle, 2 vol.; l'abbé Pélissier, dictionnaire d'éducation, 1 vol.; Villemain, littérature française, 1 vol.; Le livre de la nature, 1 vol.; Lamartine, Méditations, 1 vol.; Harmonies, 1 vol.; Poésies diverses, 1 vol.; Oeuvres des Valmore, poésies, 1 vol.; Sismondi, histoire des Français, 2 vol.; Dumas Comte de Monte Christo, 4 vol.; Sue, Martin l'enfant trouvé, 8 vol.; Livres pour distribution de prix, pour étrennes et cadeaux; Bel assortiment d'albums de toutes grandeurs; Livres de prières riches pour étrennes; Livres de dévotion et de piété; Livres élémentaires, &c. &c. &c. 6nov

Médecines françaises et anglaises.

25 Barriques et caisses médecines et parfumeries anglaises et françaises, en débarquement des navires Sheffield et Fremont, se composant de calomel, hyd. de potasse, jaline de calomel, eau de rose, acide acétique, ext. de salsepareille, charbon calciné, sup. carb. soda, huile de Croton Laborraque, chlorure de soude, Genoune, rapoule de Moka, ainsi qu'un bel assortiment de savons et parfumeries des meilleures fabriques de Paris, à vendre par NATHAN JARVIS & Co.

Importeurs de médecines, peinture, huile et vitres, encoignure des rues des Magasins et de la Commune. 3 janv

VENTES JUDICIAIRES

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible] [illegible] contre [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vendre le 7 janvier 1848, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite saisie dans la dite affaire, savoir:

DEUX LOTS DE TERRE, situés derrière cette ville, désignés sous les numéros sept et huit, dans l'îlet numéro dix huit, borné par les rues Claiborne, Columbus, Derbigny et La Harpe, et mesurant les dits lots chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur (mesure——) Ensemble avec toutes les améliorations qui existent sur les dits lots de terre, droits, privilèges et servitudes y attachés et en dépendant.

Le tout conformément au plan dressé par A. Bourgerol, ex-voyer, le 18 avril 1839, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, notaire public en cette ville. Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,
6 déc—3fen10 Shérif de la paroisse d'Orléans.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 1,015—Madeleine Vatcher vs Mme Armand, épouse divorcée d'Alexandre Latour.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le vendredi, 7 janvier 1848, à 4 1/2 heures P. M., en mon magasin de dépôt, rue Ste Anne, No. 49, à l'adjudication de:

12 petits cartons vides, à brosses à dents, 5 paquets de cubeba en fil, 6 petites bouteilles huile de Macassar, 16 paquets de poudre, 18 pelotes de coton, 35 paquets d'agrafes, 8 paquets d'épingles, 15 boîtes de fil, 15 savonnettes, 11 éponges, 16 bouteilles eau de Cologne, 2 quarts de bouteille eau de vie de Lavande, 2 pots crème d'amande douce, 6 pots de pommade, 7 bâtons pommade, 9 boîtes d'opiat, 44 paires bas blancs, [illegible] du d'enfans, 6 do noirs et do blancs, 11 cartons boutons de chemises, 9 peignes fins, 7 pots de pommade, 5 peignes, 1 1/2 do [illegible] de à coudre, 2 [illegible], bretelles, cravatte, mouchoirs, jupons, &c. &c.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant.

JOHN L. LEWIS,
27 déc—3fen10 Shérif de la paroisse d'Orléans

Francis M. Fisk vs John B. C. Gulli—No 2779. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable C. V. Foulhouze, second juge, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je serai en vente publique au local accoutumé, rue Poydras, No. 107, vendredi, le 7 janvier 1848, à midi, trois CHEVAUX, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

24 déc E. BELLEAU, Constable

No. 1,902—J. Jewett contre Antoine Pasley.

DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci dessus, j'exposerai en vente publique, le onze janvier 1848, au No 67, rue des Remparts, entre les rues Bienville et Conti.

Un lot de meubles, etc., saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente: comptant.

31déc—3en10 J. P. WALDEN, Constable.

Succession de feu James Lee et Eliza Comas, sa femme.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR du Second District Judiciaire de la paroisse de Plaquemines.—En vertu d'un ordre de Cour sous la date du 27 décembre 1847, et qui m'a été adressé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire pour la paroisse de Plaquemines, je procéderai à la vente à l'encan, lundi 7 février 1848 à onze heures à la porte de la maison de Cour de la Pointe à la Hache, des propriétés suivantes:

1o. Une certaine étendue de terre, avec maisons, améliorations, droits, privilèges, coutumes et servitudes, chemins et appartenances qui en dépendent, située en cette paroisse à environ soixante-cinq milles au dessous de la ville de la Nlle Orléans, faces au côté ouest du fleuve Mississippi, bornée dans sa partie supérieure par le Bayou des Landes, et dans l'inférieure par le petit Bayou des Landes, contenant ne d'ent soixante trois arpents et trois cents toises de superficie; avec les esclaves suivants:

1. SAM, nègre de champ, âgé de 15 ans.
2. SCOTT, mulâtre do do 35 "
3. DICK, do do do 30 "
4. WASHINGTON, griffe, do 25 "
5. ANDERSON, nègre, do do 19 "
6. ANDERSON, do do 19 "
7. FRIDAY, do do do 33 " marron en ce moment.
8. JOE, do do do 16 "
9. DOCTEUR, do do do 14 "
10. PAUL, mulâtre, do do 10 "
11. NANEY JACKSON, négresse, âgée de 35 ans et son enfant MOLLY ANN, âgée d'environ 9 ans.
12. SOPHIE, négresse de champ, âgée de 36 ans, avec ses enfants, Rally, âgée de 9 ans, Aloch, de 5 ans, Anah, Jacob et Isaac, jumeaux, d'un an.
13. NELLY, négresse de champ, avec ses enfants, Mary, âgée de 7 ans, Kliss, de 5 ans, et Ed [illegible].
14. ELLEN, mulâtresse de champ, âgée de 26 ans, avec son enfant Minty, âgé de 2 ans.
15. NANCY BLACK, mulâtresse de 25 ans, servante de maison, avec son enfant Missouri, de 5 ans.
16. MINTY BLACK, mulâtresse de 16 ans, avec son enfant Enoch, de 2 ans.
17. MARIA, négresse, âgée d'environ 12 ans.
18. NELLY, do do 11 do
19. FRANK, orphelin de 6 ans.
20. HARRIET, do do 4 do

Aux termes et conditions ci-après.

1o. La terre au sixième comptant, la balance en six portions égales, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à leur paiement et data payables à 1, 2, 3, 4, 5 ans, à la Banque de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle Orléans.

2o. Les nègres un quart comptant, et la balance payable en deux portions égales, en billets endossés, portant hypothèque sur les esclaves vendus jusqu'à leur paiement et payables à la Banque de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à un et deux ans de date, les dits billets devront être endossés par deux personnes responsables.

Paroisse de Plaquemines, 27 décembre 1847.

T. L. BUFF,
3 janv—13,3pe Shérif de la paroisse Plaquemines.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—John K. West vs ses créanciers—No [illegible] [illegible] ordonné [illegible] créanciers du dit [illegible] à la mettre [illegible] en l'étude [illegible] d'une assemblée de créanciers [illegible] de dénommer un syndic, les certificats [illegible] pourront rapporter [illegible] [illegible] de la faillite.

Par ordre de la cour,
24 dec—3 P. LEBLANC, greffier

AVIS—Les personnes ayant des réclamations contre la succession de défunte Rachel Griffin [illegible] [illegible].

ALDEN McLAUGHLIN,
[illegible] dec—3en10 Administrateur

AVIS est par le présent donné que Joseph St. Cu, ex-shérif de la paroisse St Bernard, s'est adressé à la cour pour la cancellation des bons suivants:

1o—Un bon de mille piastres, souscrit par lui le 6 décembre 1844 comme shérif de la paroisse St Bernard, ayant pour sécurité Martial St Germain et Louis Bernard.

2o—Un bon de mille piastres souscrit par lui le 15 juin 1845, comme shérif de la paroisse St Bernard, ayant pour sécurité Martial St-Germain et Louis Bernard.

3o—Un bon de huit mille deux cents piastres souscrit par lui le 17 mai 1847, comme collecteur des taxes de l'année 1846 pour la dite paroisse St Bernard, ayant pour sécurités Martial St Germain, Louis Bernard, R. Freytas et J. M. Cucullu.

4o—Un bon de quatre mille huit cent cinquante piastres souscrit par lui le 4 janvier 1845 comme collecteur des taxes d'Etat de la paroisse St-Bernard de l'année 1844, ayant pour sécurité Martial Germain et Louis Bernard.

5o—Un bon de cinq mille piastres souscrit par lui le 21 décembre 1845 comme collecteur des taxes de l'année 1845, ayant Martial St-Germain et Louis Bernard pour sécurités.

Le présent est pour avertir les personnes intéressées, qui ont par écrit au bureau du secrétaire d'Etat à la Nouvelle-Orléans, dans les quatre vingt dix jours suivant la dernière publication, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancelés et annulés.

Donné à la Nouvelle Orléans sous mon signature et le sceau de l'Etat, aujourd'hui 11 décembre 1847, soixante douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Par le gouverneur, ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.
20 dec—90j

MAGASINAGE.

LES soussignés offrent au public six magasins d'entrepôt, tous à l'épreuve du feu, situés dans la Seconde Municipalité, à très peu de distance des Wharfs de débarquement pour les bateaux à vapeur et les chalands.

Magasin de l'Union.—Rue Tchoupitoulas, coin Commerce et Notre Dame.
Magasin de l'Ouest.—Coin Julia et Foucher.
Magasin du Pélican.—Rue du Commerce, coin Girod et Notre-Dame.
Magasin du Croissant.—Nouvelle-Levee, entre les rues Gaiennie et Suzette.
Magasin du Phénix.—Rue Tchoupitoulas entre St. Joseph et Julia.
Magasin succursale.—Rue Notre-Dame, entre Tchoupitoulas et Magasins.

Ces magasins sont prêts à recevoir les marchandises de l'Ouest, à bas prix, dans des salles séparées; d'excellents ouvriers sont constamment employés de manière à faciliter l'entrée et la sortie. On garantit la régularité et la promptitude.

EMERSON, TOURNÉ & Co.,
11oct 159, Tchoupitoulas

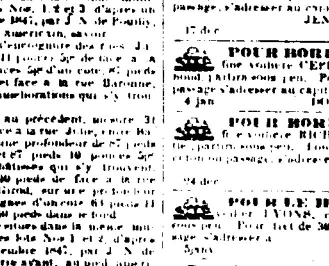

E. ANTOGNINI, RUE CONTI, No. 46,

Fabrique de Billards et de Fourneaux Economiques.

On y trouvera toujours des ouvriers disponibles pour établir sur place des fourneaux où l'on peut brûler du bois ou du charbon, et dont la construction est grandement améliorée pour l'économie du combustible.

E. Antognini tient en magasin tous les articles et accessoires de billard, tirés des meilleures maisons de Paris et de New-York.

Billards neufs et d'occasion, garantis, à prix très modérés.

Il se charge aussi de toute sorte d'ouvrages de menuiserie et ébénisterie, dans le style le plus moderne. 1erdéc

Cuisines patentées de Bube.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en désirer pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons, qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATERWORKS et la chauffer à mesure que l'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité.

S. MASPEREAU & Co,
27 sept—1an Rousseau, No 11

AMANDES A LA DAME.—10 balles de ce nouvelle récolte très-supérieure, en débarquement du navire Vistula de Bordeaux, et à vendre par A. CARRIERE,
28déc 94, Vieille Levée.

COGNAC CASTILLION—40 quarts de pure eau de vie, ayant droit au drawback, à vendre par S. D. GRATIAA,
28 déc 23, rue Natchez

1000 BARILS chaux de Thomaston.
400 do ciment de Rosendale.
30 barils ciment romain.
50 do plâtre.
300 do brai, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co, 79 rue Poydras,
28 déc 11 Magasin Rouge, 3me Municipalité

VENTES JUDICIAIRES

Succession de [illegible] Lund.

PAR J. VIGNIE, Encanteur.

EN VERTU d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 décembre 1847, il sera vendu le lundi 24 janvier 1848, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, les propriétés suivantes, dépendant de la dite succession:

1o—Un lot de terre formant l'encoignure des rues d'Enghien et Espagne, mesurant 60 pieds de face à chacune des susdites rues; ensemble la maison, les deux cabines et toutes les améliorations et autres bâtisses qui en dépendent.

2o—Un lot de terre situé sur la rue d'Amour, entre les rues du Port et Enghien, mesurant 19 pieds de face à la rue d'Amour, sur 100 pieds de profondeur. Ensemble la maison en bois contenant trois chambres, cuisine, &c., et toutes les dépendances qui en dépendent.

3o—Un lot de terre situé sur la rue d'Amour, entre les rues du Port et Enghien, mesurant 19 pieds de face à la rue d'Amour, sur une profondeur de 100 pieds avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

4o—L'esclave Ann, négresse âgée d'environ 22 ans, domestique de maison. Conditions—comptant.

Les actes de vente, pardevant B. Philipe, notaire public. 30 déc—3n,7,21,20 13,15,24.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Cinquième District Judiciaire—paroisse de Lafourche Intérieure—Succession de Louis Wagner—En vertu d'un ordre de la susdite Cour, rendu le 22 décembre 1847—Il sera vendu par Anthoine Rouy, shérif, dûment commissionné dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, samedi le 29me jour de janvier 1848, à 11 heures A. M. sur les lieux, les propriétés ci-après décrites, dont une portion appartient en dernier au mineur Wagner, et l'autre appartient par indivis aux susdits mineurs et à M. Charles Derbigny, actuellement mis en vente pour opérer un partage, savoir:

1. Une certaine quantité de terre avec habitation sucrière, située dans ladite paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à environ vingt milles au dessous de la ville de Thibodaux, mesurant trente sept arpents et dix toises, plus ou moins de face, sur une profondeur de quarante arpents, ce qui revient à mesure que les lignes s'éloignent du bayou, bornée à la limite supérieure par les terres appartenant maintenant ou ci devant à Mr. Antoine A. Lafrest, et à la limite inférieure par les terres appartenant à la Compagnie du Canal de Barataria et de Lafourche—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y attachées, de même qu'une sucrerie à vapeur, nouvellement bâtie en briques et couverte en ardoises, une maison de maître et ses dépendances, et généralement toutes les dépendances de l'habitation; ainsi que tous les instrumens aratoires, les charrettes, chevaux, mulets et bœufs, et une quantité suffisante de plants pour continuer immédiatement l'exploitation de l'habitation.

Termes et conditions—Un cinquième au comptant, et le reste à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets datés du jour de la vente, avec endossement ou autres garanties à la satisfaction des parties, portant hypothèque sur la propriété vendue et un intérêt éventuel de huit pour cent l'an à défaut de paiement à leur échéance—lesquels billets devront être sub divisés en coupons, si les circonstances l'exigent au jour de la vente.

2. Une certaine quantité de vaches et de moutons devant être vendus par tête.

TERMES.—COMPTANT.

3. Les esclaves suivans, devant être vendus par tête:

HENRY JONES, nègre, bon maçon, âgé d'environ 36 ans;
ABRAHAM CHERRY, nègre, tonnelier, âgé d'environ 36 ans;
MARCUS FIELD, nègre d'environ 24 ans.
ALEXANDRE CARTER, nègre, âgé d'environ 25 ans;
JOHN DAVIS, nègre, âgé d'environ 24 ans.
AMOS ALLEN, nègre, âgé d'environ 22 ans
LEAH, négresse, âgée d'environ 21 ans.
JOHN NELSON, nègre, âgé d'environ 22 ans.

TERMES:—COMPTANT.

4. Les esclaves suivans, devant être vendus, soit par tête, soit par familles:

MILES, nègre, âgé d'environ 36 ans.
LOUISA, négritte, âgée d'environ 40 ans;
MATHILDA, négresse, âgée d'environ 36 ans, et ses trois enfans, savoir, Nancy, âgée de 6 ans, John âgé de 3 ans, et George, âgé d'environ 20 mois;
MARY ANN, négritte, âgée d'environ 12 ans.
MALINA, alias MALVINA, négritte, âgée d'environ 12 ans.
JOE, nègre, âgé d'environ 31 ans;
HARRISON, nègre, âgé d'environ 30 ans;
JOHNSON, nègre, âgé d'environ 30 ans;
ELY, alias BLAY, négresse, âgée d'environ 30 ans
SEELA, négresse, âgée d'environ 30 ans;
CALLIE, négresse, âgée d'environ 36 ans;
BAPTISTE, mulâtre, âgé d'environ 18 ans.

TERMES ET CONDITIONS:—Un tiers au comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets datés du jour de la vente, avec endossement ou autres garanties à la satisfaction des parties, portant hypothèque et un intérêt éventuel de huit pour cent l'an à défaut de paiement à leur échéance; et dans le cas ou le soussigné [illegible] les esclaves qu'ils [illegible] solidairement sur tous les esclaves ainsi adjugés.

NOTA BENE—Les conditions de la vente devront être remplies dans les dix jours qui suivront l'adjudication; les acquéreurs s'entendront en possession qu'autant qu'ils s'y seront conformés, et les propriétés resteront en attendant à leurs risques.

En témoignage de quoi, j'ai signé, ce 22me jour de décembre 1847. M. ROUY,
31 dec Shérif

Succès de Françoise, Anglaise et Italienne, Rue St-Pierre, No. 122.

MADAME PREFARBOT à l'honneur d'informer le public qu'elle [illegible] de dames de la Nouvelle Orléans. Anglaise et Italienne, [illegible] les personnes, et dans les principes de jeunes demoiselles. Cette dame [illegible] ses recommandations au [illegible] la plus respectable [illegible] qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Elle [illegible] classe de chaque jour [illegible]

N. B.—A VENDRE deux superbes PIANOS FORTES arrivant de France, et garantis bons, rue St-Pierre, No. 122. 20 dec—1m

AVIS.

AUX abonnés du Courrier des Etats-Unis—MM. les souscripteurs de la Nouvelle-Orléans sont prévenus que leur abonnement à cette publication pour l'année 1847, est terminé.

MM. les abonnés qui ne voudraient pas avoir d'interruption dans l'envoi de leurs numéros, sont instamment priés de payer immédiatement à la librairie du soussigné, réglé le montant de l'abonnement pour l'année 1848.

Les frais de port ayant été augmentés par le gouvernement général, le prix pour cette année est fixé à $5 au lieu de $4 50.

VICTOR HEBERT, agent,
4 jan—4 119 rue de Chartres

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par M. A. Thiers.—Le 6ème livraison de ce grand ouvrage est en vente à la librairie de VICTOR HEBERT.
4 jan 129 rue de Chartres

Marchandises sèches

DRAPS et casimirs français, anglais et américains, drapes de castor, brun, bleu et noir; Satinets, bleu brun, noir, gris, etc; Velours, soie et cachemire pour gilets, nouveautés; Serges de soie, de laine, et alpaca; Chemises de dessous et caleçons de mérinos, de coton; Indiennes, anglaises, cachemires d'Ecosse, tout venant; Mousseline de laine, bombazine, Mousseline de laine noire, alpacas de [illegible]; Parapluies de soie, de coton; Schalls de crêpe brodé, très riches; Schalls de crêpe broché, ayant droit au drawback; Dentelles, foulards, cravates, etc, à vendre par H. G. DUVIVIER
21 oct No. 13 rue du Canal, au premier

CIGARES DE LA HAVANE—263,000 Regalia, en débarquement du brick Saladoria, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO,
4 jan 34 Vieille Levée

CIGARES PRINCIPES—Première qualité de cette marque, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
4 jan 34, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment toujours en mains, à vendre par J. M. CABALLERO,
4 jan 34 Vieille Levée

CAFE de la Havane en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
4 jan 34, Vieille Levée

A. C. GOUGH,

MARCHAND DE

Nouveautés et marchandises sèches

Rue de Chartres, No 4,
NOUVELLE-ORLEANS.

N. B.—Toiles d'Irlande et draps de lit de première qualité à l'usage des Familles. 21 dec

DE FOREST & Co.

Marchands-commissionnaires en gros, ET AGENTS

Pour la vente de Marchandises manufacturées de l'Est.

No. 20, RUE DE LA DOUANE.

1er dec

WILLIAM DAVIDSON & Co.

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES 81, rue du Canal

NOUVELLE-ORLEANS. 17 no

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission: agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

No 93, rue des Magasins

JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF
14jan

W. L. Burgess. Geo. C. Taylor

BURGESS & TAYLOR,

Marchands-Commissionnaires.

Foin, Maïs, Avoine, Jambon, Porc, Graisse, &c. CONSTAMMENT en main et en vente, en lots à la convenance des acheteurs, aux prix les plus bas de la place. No 11, Front Levee.
16oct—1an

J. H. SMOOT,

AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE

Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5 juin—1an.

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK,

No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN,
15av—1an Agent

F. G. BARRIERE & CO.

Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines

No. 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS.

Importeurs directs de marchandises françaises.
21ic a

Dr T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE rue Conti No. 15. Tient son cabinet ouvert de heures du matin jusqu'à six du soir. 17 mars

Bureau de l'Eclairage au Gaz,

Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1847.

AVIS est par le présent donné que le prix du COKE est fixé à 30 cents le baril, à dater du 1er décembre prochain. E. W. WELLS,
23 nov—1m 2 p o Secrétaire

AU PUBLIC.

LE prix moyen de nos achats de farine, étant aujourd'hui de $6 00, nous donnerons la semaine prochaine, à partir de lundi 15 novembre, vingt-cinq pains d'une livre chacun, pour une piastre.

RODRIGUEZ & Co,
Boulangerie des E. U. 341 rue Julie

On y trouvera toujours, aux plus bas prix, des biscuits au soda, au sucre, au beurre et des biscuits français pour navires et pour pilotes. 17 nov

LES soussignés font savoir à leurs habitués et au public en général, qu'à dater de ce jour ils publieront chaque semaine le poids du pain qui sera réglé au cours des farines.

Afin de n'avoir aucun différend avec les personnes qui ne les paient que chaque mois, ils donneront constamment 20 pains 1re qualité pour une piastre, diminuant ou augmentant le poids; et pour faciliter les personnes qui ont des domestiques de celles qui sont peu fortunées, ils feront une seconde qualité dont ils donneront 30 pains à la piastre, ayant une différence de 25 pour cent en sus de la 1re.

Tarif de cette semaine:

1re qualité..........10 onces;
2e. do ....15 do.

LEFEBVRE & Co.,
DAQUIN BRO.
DESDUNES PONCY,
LACROIX & Co,
V. H. BOURY;
MAX BLOCK & Co.

NOTA.—Le public est prié de considérer que les susdits donnent autant de poids de pain pour une piastre que les boulangers qui donnent 27 et 30 pains. 3 nov—z

Nègres! Nègres!

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, à son ancien établissement, rue Moreau, No 88, 3e Municipalité, le plus grand et le plus beau lot de nègres qui ait été importé jusqu'à ce jour. Les personnes désirant acheter sont invitées à visiter son établissement.

Pendant la saison, de nouveaux lots seront reçus régulièrement de la Virginie.
[illegible] Wm F. TALBOT.

VENTES DE CE JOUR

PAR HYDE & MOSS,

28, rue de la Commune et 13, rue du Canal-Row

AUJOURD'HUI, à 10 heures 1/2, il sera vendu [illegible] pour compte d'une consignation, marchandises sèches savoir:

10 balles 1/4 drap de lin double épaisseur,
15 do 3/4 toiles à chemises do
4 do 3/4 osnaburg 8 caisses indiennes importées anglaises et américaines et une variété de marchandises sèches de fonds, chapeaux, casquettes.

Aussi, à midi,

50 barils sucre brun, 10 do do blanc
113 sacs café de Rio, 62 do do de la Havane
25 do vieux café supérieur de Java
1000 000 cigares de la Havane de différentes marques (plus ou moins),
[illegible] do imitation do do do
[illegible] vrais cigares chinois do do
50 caisses blanc de baleine; 30 do do composition.
Aussi une variété de groceries de mode.
Aussi au même moment et au même endroit:
300 caisses [illegible] de Londres, broyés à l'huile,
100 do blanc de plomb do 7janv

Arbres à Fruits.

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, Encanteur.

VENDREDI, 7 courant, à 11 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 51, rue des Magasins,

3,000 arbres à fruits, des plus célèbres jardins d'horticulture du Nord, et venant d'être déchargés, consistant en une grande variété de pommes, pêches, abricots, amandes, nectarines, &c. &c., en bon ordre et préparés pour chargement. 5janv

Succession de Gustave Mermet.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

Bureau No. [illegible] rue Gravier.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 15 décembre 1847, il sera vendu à l'encan, le vendredi 7 de janvier 1848, à 10 1/2 heures, au No 97 rue Gravier, entre les rues du Camp et Passage de Bourbon, pour compte de la dite succession.

20 douzaines bouchons de barrels,
5 1/4 do do do (vides),
2 do do do
97 [illegible] barils [illegible]
19 paires balancés—[illegible] d'autres marchandises. Conditions: comptant. 27 dec—3en10

Succession de Gustave Mermet.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

Bureau No 112, rue de la Commune.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 21 novembre 1847, il sera vendu à l'encan, le vendredi 7 janvier 1848, à midi, à l'Arcade de Banks pour le compte de la succession.

La négresse ESTELLE, âgée d'environ 25 ans.

Aussi

5 actions de la [illegible] de la compagnie du télégraphe magnétique entre la Nlle Orléans et [illegible], de 50 piastres chaque, au mois, [illegible] 25, [illegible].

Conditions:—Comptant. L'acte de vente pour la négresse pardevant Joseph Lisbony, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 nov—3 a10j

PORCELAINE

L'ETABLISSEMENT de dorures et de décors sur porcelaine, établi depuis trente ans à Gretna, vis à vis Lafayette, vient d'être transféré

Rue de Chartres, No 110.

Les dames et le respectable public sont invités à visiter le grand assortiment d'objets de porcelaine pour présents d'étrennes, services de dîner, de desserts, de thé, de café, de toilettes, tête à tête, vases à fleurs, &c.

Flacons pour essences, toutes grandeurs, et modèles. Vases pour bouquet, &c &c. Riches tasses à café décorées à dessins et peintures. Toutes grandes belles tasses avec portrait en miniature, [illegible] et Taylor.

Grand assortiment de porcelaines blanches et tasses épaisses pour cafés et restaurants.

Nota: Les ordres seront exécutés avec précision, soit pour remplacer les pièces de services dépareillées ou pour marquer de noms ou initiales les objets donnés en cadeau. 2 dec 1m

HUILE d'olive, de James Plagniol, en magasin et à vendre par le soussigné:

200 paniers huile d'olive, bouteilles de 24 onces.
25 do do demi bouteilles.
LEOPOLD JEANNET.
19 dec 21, rue St Louis

J. B. BOISON,

COIFFEUR, rue St Charles No 84 en face de l'église du Rev. M. Clapp. Manufacture de perruques, toupets, [illegible], tresses, bandeaux, nattes, frisettes et cache-folies. Manière de prendre la mesure pour une perruque.

Tour de la tête 21 pouces.
D'une oreille à l'autre 10.
D'une tempe à l'autre 10.
Du haut de la tête à la nuque du cou 10.
D'une tempe à l'autre 10.

Les personnes éloignées peuvent se procurer des perruques, en envoyant leur mesure prise de la manière indiquée ci-dessus. Service dans le plus bref délai. [illegible]

M. LABON,

COIFFEUR, rue Chartres No 87, entre Conti et Bienville, fabrique toute espèce de Perruques, Toupets, Bandeaux, Nattes, Frisettes. Il fait aussi toute sorte d'ouvrages en cheveux tels que colliers, bracelets [illegible].

Nota—[illegible] à vendre très grand assortiment de [illegible] cheveux longs et [illegible] de [illegible] à [illegible] et élégante, à des prix modérés. [illegible]

BOUCHONS—300 milliers bouchons de toute qualité, [illegible] pour bouteilles, en balles de 10 milliers chaque.

150 milliers bouchons fins, pointus, en balles de 10 milliers chaque.

30 milliers bouchons [illegible] en balles de 5 milliers chaque, à vendre par
MARTIAL PEYRET & Co.
5dec 27, rue St Louis

O. TALAMON,

No. 44, rue de Chartres.

EN magasin et à vendre à des prix avantageux:

Gants Jouvin et autres marques
Bourses soie et coton
Rubans façonnés pour chapeaux
do assortis taffetas unis
do velours
Gants et mitaines filet Egyptien,
do [illegible]
Corsets différents prix
Mouchoirs batiste d'Ecosse
Gants de soie, noirs et couleurs,
Mousseline de laine noire
Cordelières soie couleurs
Chemisettes de couleurs [illegible]
Cachemire à pantalons
Etoffes cachemire pour gilets
Draps pilote pour paletots
Fleurs artificielles
Passementerie noire et couleurs
Ferrets les plus récents
Galons de laine pour nègres

Un grand assortiment de peignes, brosses, boutons, cheveux, couverts, galon soie, galon de fil, cordons, anneaux à rideaux, soie à coudre, capsules de différentes marques, parfumeries, épingles, aiguilles &c. &c. 24 nov

O. TALAMON,

44 rue de Chartres

OFFRE à vendre en débarquement des navires Vesta et Rockingham du Havre

1 caisse robes cachemire d'Ecosse brodées.
1 caisse mousselines brodées pour robes.
1 caisse mouchoirs batiste [illegible] à rivière et festons.
1 caisse rideaux mousseline, riches.
1 caisse mousseline damassée
1 caisse gros de suisse noir et florence couleurs.
1 caisse indienne, Turkey rouges, petits dessins.
1 caisse chalons brochés, pour rideaux.
3 caisses gilets peluches en laine.
2 caisses bretelles fines et ordinaires.
1 caisse mouchoirs du Béarn. 24 nov

$25 DE RECOMPENSE.

S'EST absenté de chez sa maîtresse depuis le 22 octobre dernier, le jeune griffe DORSIN, âgé de 22 ans, ayant une légère cicatrice courant de l'œil sur le nez; taille de 5 pieds 6 ou 8 pouces, parlant l'anglais et le français, bien connu en ville comme vendeur de légumes au marché de la Première Municipalité. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet Etat. Et une récompense additionnelle de $ 25 sera donnée à celui qui pourra faire découvrir la personne qui lui donne asile.

Paroisse Jefferson, un peu au dessus du faubourg Gretna.
8 dec Vve J. B. DEGRUY.

10 de Recompense.

PARTI marron de l'habitation Auguste Reggio, le 28 novembre, le nègre MACK, âgé d'environ 35 ans, taille 5 pieds 6 pouces, parlant français et anglais. Une récompense de $10 sera donnée à celui qui le logera dans une des geôles de la Nlle-Orléans.
21dec

$50 DE RECOMPENSE.

PARTIE marron vers le milieu du mois d'août dernier, l'esclave CHARLOTTE, mulâtresse foncée ou griffe, âgée d'environ 35 ans, taille élancée, d'environ 5 pieds 5 pouces de haut, parlant français, espagnol et anglais. Je prie les personnes chez qui elle se présenterait, de ne pas lui donner asile. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la délivrera à H. H. STOCKER,
31dec—6t 73 1/2, Magasins.

DETENU dans la geôle de la paroisse St. Bernard, le mulâtre WM STEWARD, se disant appartenir à M. Elbert Bourbon, du bayou Lafourche.

Ledit mulâtre est âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, a une cicatrice sur l'œil gauche. Le propriétaire est requis de le réclamer en se conformant à la loi.

22 dec—3enlfj H. CHALAIRE, shérif.

CONDUIT à la Geôle de Police de la Municipalité No 3, l'esclave suivant:

WILLIAM, nègre, se disant appartenir à M. John Jimeson, demeurant dans le comté de Chambers, Etat de l'Alabama. Il est âgé d'environ 30 à 35 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, ne parlant que l'anglais.

Le propriétaire est requis de le réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ, Jr.
31dec—3 semplm 1er lieut. de la garde.

CONDUITS à la Geôle de Police de la Municipalité No 3, les esclaves suivans:

HENRY alias, Joseph, nègre, se disant appartenir à M. McGee & Co, ou R. F. Nichols & Co, il est âgé d'environ 26 à 28 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, parlant français, anglais et allemand.

JOHN, nègre, se disant appartenir à M. Z. Watts ou Wade; il est âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces 1/2, ne parlant que l'anglais.

Les propriétaires desdits esclaves sont requis de les réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1847.

M. HERNANDEZ,
6dec 3pe 1er lieutenant de la garde.

DETENU à la geôle de la paroisse St Charles, le griffe TOM, se disant appartenir à M. Théodule Destrehan, de la paroisse Jefferson; le dit esclave est âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, a une taie sur l'œil droit.

Le propriétaire est prié de le réclamer conformément à la loi.

Paroisse St Charles, le 8 décembre 1847.

11 dec—3selo N. ST MARTIN, Shérif

DETENU à la geôle de la paroisse St Jean-Baptiste un nègre nommé MARTIN, se disant appartenir à M. Laforest, (Thibodauxville). Ce nègre ne parle qu'anglais et paraît âgé de 30 à 35 ans.

Aussi un nègre nommé JOHN, se disant appartenir à M. Reynold, du faubourg Lafayette. Ce nègre ne parle qu'anglais et paraît âgé d'environ 25 ans.

Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 18 décembre 1847.

27 déc A. LUMINAIS, shérif.

NEGRES A VENDRE—Cent et quatre nègres du Maryland, et de la Virginie, arrivant de Baltimore et se composant de domestiques de maison, couturières, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, forgerons, charpentiers, cochers, barbiers et un grand nombre de nègres de champ, lesquels seront vendus à bas prix, et entièrement garantis.

Les habitants et autres trouveront un grand avantage à visiter son stock à la rue de l'Esplanade.

12 nov—3m J. M. WILSON.

VENTES A L'ENCAN

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi 15 janvier 1848, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis:

GEORGINA, négresse âgée d'environ 14 ans, garantie des vices et maladies prévus par la loi, vendue uniquement par besoin d'argent.

Conditions:—Comptant.

Acte de vente pardevant J. Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 7 jan—3t

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi 15 janvier 1848, à midi, à la Bourse de la Cité, [illegible] en vertu d'une résolution du [illegible] Conseil de la Municipalité No 3 dans sa séance du 31 décembre 1847, toutes les bâtisses qui se trouvent sur les terrains achetés de Mme J. B. [illegible] pour l'ouverture de la rue Claiborne, entre les rues St Antoine et Bagatelle.

Les acquéreurs devront enlever les dites bâtisses dans les trente jours qui suivront l'adjudication.

Conditions—comptant en espèces. 6 jan

VENTE DE COMMERCE

De vins, liqueurs, eau-de-vie, fruits et cigares de choix

PAR CARMAN & CHRISTY, Encanteurs

SAMEDI 15 courant, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 60, rue des Magasins, un assortiment complet de vins de choix, liqueurs, eau de vie, fruits, conserves et cigares, se composant en partie de vieux vins fins de Madère, Xerez en 1/2, 1/4, 1/8 et pipes entières et en bouteilles, vins de Bordeaux et de Marseille, en barriques et en caisses, vieux vin de Bourgogne fin et vin de Porto des docks de Londres et des plus célèbres marques, vins de Champagne des meilleurs crus, genièvre de Hollande, rhum de la Jamaïque, vieux whiskey d'Ecosse et d'Irlande de Bushmill de Monongahela, toute sorte d'eau de vie du choix, avec un grand assortiment de cigares de la Havane. Les catalogues seront prêts le jour de la vente. Les personnes désirant envoyer des marchandises à vendre sont requises de le faire le plus tôt possible, et nulle marchandise ne sera reçue pour cette vente après le 14 courant.

Conditions: comptant. 6 jan

BELLE HABITATION, propriété et bien située sur le coteau de Gentilly.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

LUNDI, 31 janvier 1848, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, (à cette fin et pour cause de départ) l'habitation [illegible] sur le coteau de Gentilly, à six milles de la ville.

Ladite habitation mesure douze arpents de face sur vingt de profondeur, [illegible] qui est égale à vingt quatre arpents de face sur vingt de profondeur; elle est bornée à la ligne inférieure par la propriété de B. Dreux, [illegible] et à la ligne supérieure par les terres appartenant à la succession Fredich, et n'est éloignée du lac Pontchartrain que d'environ 20 arpents. Les améliorations consistent en une maison de maître de cinquante pieds de face, divisée en sept appartements, avec galerie devant et derrière, deux ailes de cinquante pieds de face avec double galerie, divisée chacune en cinq autres chambres, l'un servant de cuisine et écurie, une bâtisse de quarante pieds de face avec double galerie servant de magasin, une écurie de cent pieds de long avec grenier pouvant contenir cinquante têtes d'animaux, une remise, deux poulaillers, deux pigeonniers, &c. &c. Tous ces édifices sont presque neufs et sont bâtis sur un excellent terrain. La terre est en briques, la cour est très grande, entourée en pieux debouts et garnie de beaux orangers. Il y a de plus un potager, un verger d'environ huit cents arbres fruitiers, et environ quarante-cinq arpents de terre cultivés en jardin, le tout bien égoutté et propre à toute espèce de culture. Il y a aussi cinq arpents de cannes à sucre.

L'acquéreur pourra acheter à dire pour ces bancs, les charrues, les instrumens aratoires, &c., du pays [illegible].

Conditions—Un tiers comptant, la balance en un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété. En cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent jusqu'à parfait paiement, et ce, en mons cause par écrit seulement.

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public. 5 jan—25

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu le samedi 22 janvier 1848, à midi précis, à la Bourse de Louis.

UNE BELLE PROPRIETE située dans le faubourg Tremé. (Première Municipalité.) Cette propriété fait face à l'Esplanade et à la rue du Quartier entre les rues Tremé et Plaisance, mesure de face sur les deux rues 62 pieds anglais, sur une profondeur entre lignes parallèles de 204 pieds 8 pouces 4 lignes, et comporte en un beau corps de bâtiment, carré de deux étages. Le premier se composant d'un salon, d'une salle à manger, au moyen d'une porte à coulisse, deux chambres à coucher avec cabinets, deux cheminées en marbre dans chacune, un petit office, escalier, et galerie au pourtour.

Le deuxième étage est divisé en deux pièces à feu, deux cabinets et galerie comme le bas.

D'un cabinet de compteur avec deux étages, distribué de chaque deux pièces.

D'un autre bâtiment, élevé d'un étage, formant deux pièces et deux cabinets d'avance, d'un lavoir à la suite, puits, écurie, entièrement briqueté.

D'un jardin parfaitement dessiné et planté de toutes de choix arbres fruitiers, &c.

Toutes ces bâtisses sont entièrement neuves, et parfaitement conformes au plan dressé par E. Surgi, géomètre.

Le plan est exposé à la Bourse St Louis.

Conditions—Moitié comptant, et la balance en 12 et 18 mois de crédit, en notes endossées à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque spéciale sur la propriété.

L'acte de vente pardevant J. Lisbony, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

On peut visiter la propriété avant la vente de midi à 3 heures. 3 jan 14

Vente à très longs termes de Propriétés de valeur au faubourg Tremé

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu le samedi, 15 janvier 1848, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis.

Six lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont construites situées à l'encoignure des rues Tremé et Chemin du Bayou, tel que désigné au plan dressé par Surgi le 4 novembre 1847, et maintenant déposé à la susdite Bourse.

Pour plus amples renseignements, se référer à l'avis publié dans l'Orléanais et le Courrier, handbills.

Conditions: 1/3 comptant, et la balance à une, deux, 3 et 4 ans en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public. 24dec 31

PAR P. E. TRICOU.

Succession de Jean Lanzelle

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 décembre 1847, il sera vendu le mercredi 12 janvier 1848, à midi, à l'Arcade de Banks, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de Jean Lanzelle, savoir:

Six Trois lots de terre situés dans la seconde Municipalité, désignés par les Nos 1, 2 et 3 d'après un plan dressé le 4 décembre 1847, par J. N. de Pouilly, et avoisinant le nouvel Orléans.

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Girod et Philippa, 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Girod, sur une profondeur de 93 pieds 11 pouces 5/8 de face du côté de la rue Girod, et 40 pieds 10 pouces 5/8 de l'autre, et à la rue Philippa.

Le lot No. 2, attenant au précédent, 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Girod, entre Philippa et Baronne, sur une profondeur de 87 pieds 10 pouces 5/8 d'un côté, et 87 pieds 10 pouces 5/8 de l'autre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No 3, 69 pieds de face à la rue Philippa, entre Girod et Julia, sur une profondeur de 61 pieds 11 pouces 5/8 d'un côté, 63 pieds 11 pouces 5/8 de l'autre, et 40 pieds de face à l'opposé, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Six autres lots de terre situés dans la seconde Municipalité, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7, sur le même plan et décrits, les dits lots de terre ayant, mesure américaine, savoir:

Le lot No. 4, formant l'encoignure des rues Girod et Philippa, mesure 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Philippa, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces d'un côté, 95 pieds 11 pouces 5/8 de l'autre et face à la rue Girod, et 31 pieds 11 pouces 5/8 dans le fond; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No. 5, attenant au précédent, mesure 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Philippa, entre les rues Girod et Hevia, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces d'un côté, 95 pieds 11 pouces de l'autre et 31 pieds 11 pouces 5/8 dans le fond; ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Le lot No. 6, mesure 33 pieds 5/8 de face à la rue du Cirque, entre Girod et Hevia, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces d'un côté, 95 pieds 11 pouces de l'autre et 33 pieds 5/8 dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot 7, attenant au précédent, mesure 30 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue du Cirque, entre les rues Girod et Hevia, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces d'un côté, 95 pieds 11 pouces de l'autre et 30 pieds 11 pouces 5/8 dans le fond.

3o. 3 lots de terre situés dans la seconde municipalité, désignés par les Nos. 1, 2 et 3 d'après un plan dressé le 4 décembre 1847, par J. N. de Pouilly, à savoir ayant, au pied américain, savoir:

Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Julia et Baronne, 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Julia, 87 pieds 11 pouces 5/8 d'un côté, 87 pieds 10 pouces 5/8 de l'autre et face à la rue Baronne, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No. 2, attenant au précédent, mesure 31 pieds 11 pouces 5/8 de face à la rue Julia, entre Baronne et Carondelet, sur une profondeur de 87 pieds 10 pouces 5/8 d'un côté, et 87 pieds 10 pouces 5/8 de l'autre; ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Le lot No. 3, mesure 30 pieds de face à la rue Baronne, entre Julie et Girod, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes d'un côté 63 pieds 11 pouces 5/8 de l'autre, et 30 pieds dans le fond.

4o. Deux lots de terre situés dans la même municipalité, désignés par les Nos 1 et 2, d'après un plan dressé le 4 décembre 1847, par J. N. de Pouilly; les dits lots de terre ayant, au pied américain, savoir:

Le lot No 1, formant l'encoignure des rues Hevia et Baronne, mesure 47 pieds 7 pouces 4/8 face à la rue Baronne, sur une profondeur de 63 pieds 3 pieds, et face à la rue Hevia, et environ 37 pieds 3 pouces dans le fond, et touchant le No 2; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le lot No 2 mesure environ 63 pieds 10 pouces 4/8 de face à la rue Hevia, sur une profondeur d'environ 37 pieds 3 pouces, sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 31 pieds 11 pouces 5/8 de profondeur sur la ligne inférieure; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

5o. PLAISANCE, négresse, âgée d'environ 40 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions—Pour les propriétés foncières, un 1/3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, et pour l'esclave un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à échéance, porteront intérêt au taux de 8 p. 0/0 par an.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24dec

CAFE de la Havane—110 sacs café de la Havane, à vendre par HEPBURN & TURPIN.
30 dec 31, Vieille Levee

CIGARES de la Havane—130 milliers cigares de la Havane, Regalias et Millar, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
30 dec 31, Vieille Levée.

ESPRIT de Térébenthine—25 barils en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & Co.
30dec Encoignure Magasins et Commune

AMANDES—10 barils [illegible] 400 [illegible], en débarquement du steamer Pitre, à vendre par NATHAN JARVIS & Co,
30 dec enc. Magasins et Commune

HUILE DE LIN—45 barils 1ère qualité, de Cincinnati, en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & Co.
30dec Encoignure Magasins et Commune

CARREAUX DE VITRES—[illegible] grandeurs assorties, en magasin, et à vendre par NATHAN JARVIS & Co,
30dec Encoig. Magasins et Commune

BOUTEILLES—100 grosses bouteilles à madère 50 do do à vendre par NATHAN JARVIS & Co,
30 dec enc. Magasins et Commune

IMPORTATIONS récentes et directes et à vendre à des conditions favorables:

250 barriques vin rouge de Marseille.
40 demi barriques do do
100 quarts de barriques Porto, 20 do Madère,
200 barriques vin de Bordeaux, des 1ers crûs,
20 demi-barriques Sauterne,
2000 caisses vin rouge, 80 do Chambertin.
20 do absinthe suisse,
20 do liqueurs assorties,
100 do fruits assortis,
200 demi-boîtes sardines à l'huile.
20 caisses cerises, 25 paniers guignolet,
60 demi et quarts de pipes cognac.
Un petit lot de champagne supérieur.
100 paniers bouteilles vides.

P. LONGIS,
28 dec 118 rue Royale.

DEMANDE d'un ouvrier sachant travailler les chapeaux, encoignure Bienville et Chartres.
3 dec

POUR ST MARTINVILLE Attakapas, et tous les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et léger marcheur METEOR, capitaine P. Leblanc, partira positivement pour les ports ci dessus, aujourd'hui 7 courant, à 5 heures P. M.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St-Louis ou à DARBY & TREMOULET, 21, Vieille Levee.

N. B.—Le METEOR prendra du fret et des passagers pour l'embouchure du Bayou Black et Bayou Bœuf. 7jan—1

POUR ST MARTINVILLE, Attakapas et ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur neuf et léger marcheur TIME & TIDE, cap. Gaspard Batiste, partira positivement pour les ports ci dessus, samedi prochain 8 courant à midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti ou à
DARBY & TREMOULET,
7jan—2 21, Vieille-Levee.

Paquebot du Bayou Sara

Steamer BELLE CREOLE.—Le rapide steamer BELLE CREOLE, capitaine P. A. Chiminonier, ayant repris ses voyages réguliers, reçoit maintenant du fret et passagers comme par le passé pour Williamsport et les ports intermédiaires sur la route, et quittera régulièrement tous les dimanches à 10 heures du matin.

Pour le retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée du char du rail road de West Feliciana, et arrivera en ville tous les jeudis soir, descendant le fleuve pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à

J. L. CHAMPOMIER, Agent.
[illegible] No 66 1/2, Vieille Levée.

POUR BATON-ROUGE—Le paquebot VAZOO, cap. [illegible], commençant à faire régulièrement ses voyages, partira tous les mardis et jeudis à 10 heures [illegible] pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. [illegible] [illegible] vapeur et les inspecteurs de cette ville [illegible] de la Nouvelle Orléans, les chargeurs peuvent s'assurer d'un bon marché que [illegible] l'avantage du public que nous espérons mériter par notre zèle et attention pour les passagers. 26 nov

POUR LA BALIZE—Les voyages (tri-semaine). Le bateau à vapeur COURIER, cap. J. Martin, partira de la Nlle Orléans tous les samedis à 10 heures du matin. Il partira de la Balize les dimanches à 10 heures du matin, et sera de retour aux Nlle Orléans le lundi matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE

Partira de la ville tous les mercredis matin, à 10 heures pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi après midi.

D'après ce nouvel arrangement, les passagers pour la Balize arriveront le samedi pour aller à la Pointe, comme ci-devant.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

A. LAROSE & Co,
21oct 74, Vieille Levée

ARRANGEMENT D'ETE.

Le bateau à vapeur ELISKA, cap. J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe Coupee et Tunica, partant de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 h. du matin [illegible] A. M. et du Bayou Sara [illegible].

Pour fret ou passage, s'adresser à BRAND & LAPEYRE ou GRANDIN Fenelon.

POUR GALVESTON—Un bon [illegible] au fret pour ce port. [illegible]

ALFRED KEARNY & CO,
6jan 98 rue des Magasins

POUR GALVESTON—Le [illegible] WALCOTT, capitaine Nash, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à ALFRED KEARNY & CO,
95, rue des Magasins

Pour passage s'adresser à bord.

POUR TAMPICO—Le brick LEOPOLD DIEUDONNE, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour [illegible] A. LAROSE & Co 70 Vieille Levée

POUR LA HAVANE—Le [illegible] ARVUM, [illegible]. [illegible] fret ou passage, [illegible]

BAILEY & BAY

POUR NEW-YORK—Le [illegible] [illegible] ALFRED KEARNY & Co,
95 rue des Magasins

POUR BREST—Un navire de [illegible] tonnage désire du fret pour le port ci-dessus. [illegible] ALFRED KEARNY & CO,
[illegible] 95 rue des Magasins

POUR NEW-YORK—Pour partir cette semaine. La barque fine, voilière NANCY, cap. W. Weeks, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira comme ci dessus. Pour fret de 100 balles de coton ou le passage, s'adresser au capitaine à bord ou à BAILEY & BAXTER,
5 jan 77, rue Commune

POUR NEW-YORK.—Ligne régulière de [illegible] Pour partir immédiatement. [illegible] [illegible] J. W. STANTON & Co.
[illegible] Enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Ligne des Paquebots—Le navire fin voilier WILCONSIN, capitaine [illegible], ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis Première Municipalité, ou à
JOHN O. WOODRUFF & CO,
30 dec 93, Magasins

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier PERSIAN, capitaine Robbins, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
23 dec 93 rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—[illegible] 120 balles de coton pour compléter le chargement de [illegible] ALFRED KEARNY & Co,
[illegible] 95, rue des Magasins

POUR NEW-YORK—Le navire [illegible] C. E. [illegible] cap Bartholomew, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 dc LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier DAMASCUS, J. A. capt Kimball, partira sous peu, pour fret de 100 balles ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93, rue de la Commune

POUR NORFOLK—La barque fine voilière ELIZABETH ANN, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret s'adresser à ALFRED KEARNY & Co,
21 dc 95 rue des Magasins

POUR BALTIMORE—Le navire fin voilier ELAMAN, capt. Meyrick, ayant une partie de son chargement engagé et s'chargeant, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à BAILEY & BAXTER,
21 dec 77, Commune.

POUR BOSTON—La barque fine voilière ALABAMA A. L., capt. Oxnard, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE,
30 dec 93, Commune

POUR BOSTON—Le navire fin voilier TIMOLEON, capitaine Freeman, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 rue Commune
23 dec

POUR CHARLESTON—Le brick DAVID, cap. Bachelor, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au poteau No. 11, 2me Municipalité, ou à
ALFRED KEARNY & Co,
5 jan 95, rue des Magasins

POUR TRIESTE—Le navire fin voilier TIBER, capitaine Brown, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret s'adresser à
JENKINS & TIGLER,
3 janv 95, rue de la Commune.

Pour passage s'adresser à bord, poteau 14, seconde Municipalité.

POUR MARSEILLE—La barque fine voilière AVERON, capitaine Jordin, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
17 dec rue Commune, No 95.

POUR BORDEAUX.—La barque fine voilière CEPHALIDE, capitaine Renaud, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
4 jan DOMINIQUE LANATA.

POUR BORDEAUX—La barque fine voilière RICHMOND, capitaine Barker, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage s'adresser à
LEVI H. GALE,
24 dec 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier LYONS, capitaine Frank, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage s'adresser à LEVI H. GALE,
5janv 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le beau navire LYONS, capitaine Franke, partira pour le susdit port promptement. Pour fret de 700 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à
5 jan PIERRE POUTZ, 93, Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier EDWARD, capitaine Cond, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
JENKINS & TIGLER,
30 dec 95, Commune

POUR LE HAVRE—Le fin voilier navire CLAIBORNE, capitaine Gilchrist, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage s'adresser à L. C. GALE,
21 dec 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier UNITED STATES, capitaine [illegible], ayant presque tout son chargement engagé, et chargeant, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou 200 barils de farine, ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER,
7 jan 77, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—La barque fine voilière VENICIA, capitaine Burchie, ayant une partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret de barils de graine s'adresser à
[illegible] WM. HULE,
7 jan 116 rue Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais fin voilier ORLEANS, capitaine Russell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE,
4 janv 93, rue de la Commune.

On demande un navire pour prendre charge de notre sacs de sel pour Galveston, et desiré un chargement de coton pour New York. S'adresser à ALFRED KEARNY & CO,
[illegible] 95 Magasins.

ON demande un navire pour prendre un chargement pour Galveston, et de ce point, selon le désire, nous pourrons lui procurer chargement pour un port du Nord.
ALFRED KEARNY & Co,
5 jan 95, rue des Magasins

PLUSIEURS goëlettes et bricks de 300 à 3000 barils, demandent des chargements. S'adresser à ALFRED KEARNY & Co,
5 jan 95, rue des Magasins

A VENDRE—Une goëlette d'environ 80 tonneaux, portant de 7 à 800 barils. Elle sera vendue à bas prix. S'adresser à
ALFRED KEARNY,
29 dec 95, rue des Magasins.

A VENDRE un brick de 148 tonneaux, doublé en cuivre, bien muni par les compagnies d'assurances, portant 1500 barils sous le pont, nouvellement doublé en cuivre et en bon ordre pour la mer. Prix $3500.
ALFRED KEARNY & CO.,
[illegible] dec 95 Magasins.

A FRETER, le navire léger et voilier APPGHAM capt D C Coupland, du port de 330 tonneaux, est prêt à partir.

S'adresser au capitaine à bord, 3me Municipalité, ou à L. CANTIN,
7 dec 73 1/2 rue des Magasins.

CACAO—[illegible] sacs Guayaquil, à vendre par
3nov B. VALLS, 27, Commune.